

Cadre à compléter par l'établissement

Nom de l'établissement (1) : Collège Notre Dame la Riche

UAI : 037 1327 S

Département : 0 3 7

PROCURATION ANNUELLE

Paielement des bourses nationales de collège ou de lycée

Année scolaire 2026 / 2027

Si la bourse vous est attribuée, vous pouvez décider qu'elle soit directement versée à l'établissement de votre enfant pour payer la contribution des familles et les frais de restauration scolaire.

Pour cela, **remplissez et signez** cette procuration au représentant légal de l'établissement.

Je soussigné(e) (nom et prénom) :

adresse :

code postal : commune

agissant en tant que (2) : père ☐ ou mère ☐ ou représentant légal de l'enfant ☐

nom et prénom de l'élève :

en classe de : pour l'année scolaire 2026 / 2027

autorise

Cadre à compléter par l'établissement

Nom - prénom et fonction du représentant légal de l'établissement.....

Mme Nathalie EDORH - Chef d'Etablissement

agissant par délégation de l'organisme de gestion, à percevoir en mon nom, le montant de la bourse nationale de collège ou de lycée attribuée à l'élève nommé plus haut.

Cette autorisation implique que le représentant légal de l'établissement :

- donnera décharge de cette somme au comptable public dès versement au compte de l'établissement ;
- me versera par virement bancaire, le solde éventuel de la bourse de l'élève nommé plus haut, après déduction de la contribution des familles et des frais de restauration scolaire à la fin de chaque trimestre.

A, le ____

Signature du responsable de l'élève

A, le ____

Signature du représentant légal de l'établissement

Cette procuration est à transmettre par l'établissement au service académique des bourses.

(1) Nom, adresse exacte de l'établissement ou cachet de l'association de gestion.

(2) Cocher la case correspondante.